

## **Lundi 4 décembre 2017**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire au 2451, rue Camirand, à Sainte-Angèle-de-Prémont, le 04 décembre deux mille dix-sept (2017), à dix-neuf heures (19 h.)

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Marie-Claude Lafond	siège no 1
Doris Jetté	siège no 2
Julie Bibeau	siège no 3
Murielle L. Lessard	siège no 4
Denis Bergeron	siège no 5
Georges Lysight	siège no 6

Tous membres du conseil formant quorum.

### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

Monsieur Jean Charland, directeur général est présent à la séance.

### **267-12-17 Adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017.
3. Correspondance :
  - 1) CPTAQ : Pro-Mix Agrégats inc.
  - 2) CPTAQ : Les entreprises C. Arsenault inc.

### **4. Période de questions**

#### **5. ADMINISTRATION**

- 1) Adoption des dépenses.
- 2) Rapport sur les recettes et dépenses au 30 novembre 2017.
- 3) Vente pour non-paiement d'impôt foncier.

- 4) Projet de règlement sur l'imposition des taxes municipales et compensations 2018.
- 5) Avis de motion pour règlement déterminant les taux de taxes 2018.
- 6) Formation des comités d'étude.
- 7) FQM : Formation des nouvelles élues.
- 8) Mosaïque : Photos des membres du Conseil.
- 9) 103.1 : Soirée Porto Casino 2018.
- 10) Escouade canine Mauricienne : Renouvellement de l'entente.
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 1) Offre de service pour restauration des bornes fontaines.
  - 2) Groupe CLR : Soumission de radio pour camion incendie.
7. TRANSPORT/VOIRIE
  - 1) Club de motoneige Mastigouche : Demande de droit de passage.
  - 2) La Randonnée Jimmy Pelletier : Demande d'autorisation de passage.
  - 3) Ghyslain Lambert : Facturation pour estimations de coûts budgétaires.
8. URBANISME
  - 1) CPTAQ : Demande d'autorisation Ferme Eddy Faulkner.
  - 2) Sablière Claude Grenier : Demande de changement de zonage.
9. ENVIRONNEMENT
10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
  - 1) Demande de subvention au programme de politique culturelle de la MRC de Maskinongé.
  - 2) Carrefour Action Municipale et Famille : Représentant et adhésion 2018.
  - 3) Politique familiale : Nomination au poste de RQFA.
11. AFFAIRES NOUVELLES :
  - 1) Personne désignée pour régler les mécontentes.
  - 2) Camions Carl Thibault : Paiement de facture pour camion incendie.
  - 3) Achat de chaises et tables pour la salle Lévis St-Yves.
  - 4) Nomination du maire suppléant.
  - 5) Mobilier et système de son pour séance du conseil.
12. Période de questions.
13. Clôture de la session.

**268-12-17**

**Approbation du procès-verbal du 13 novembre 2017**

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017 tel que rédigé soit adopté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

## Correspondance

**269-12-17** Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

- 1) CPTAQ : Pro-Mix Agrégats inc.
- 2) CPTAQ : Les Entreprises C. Arsenault inc.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### ADMINISTRATION

**270-12-17** Adoption des dépenses.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les chèques numéros 201700551 à 201700605 inclusivement totalisant un montant de 58 754,69 \$ et les salaires de novembre au montant de 15 162,23 \$ telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**271-12-17** Rapport du sec-trés sur les recettes et dépenses au 30 novembre 2017.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport financier sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 30 novembre 2017.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**272-12-17** Vente pour non-paiement d'impôt foncier.

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du Code Municipal, le secrétaire-trésorier doit présenter au Conseil municipal une liste des personnes qui n'ont pas payé leurs impôts fonciers de plus de trois ans;

Considérant qu'un avis de paiement a été envoyé à chaque propriétaire étant sur la liste leur donnant l'opportunité de payer les années en retard;

En conséquence, Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, conformément à l'article 1022 du Code Municipal, prend connaissance de la liste des immeubles venant en vente pour non-paiement de l'impôt foncier. D'autre part, le conseil prend la décision de réclamer les taxes plus les intérêts du compte total, soit les 3 années. De plus, le secrétaire-trésorier est autorisé à faire parvenir la liste à la MRC

de Maskinongé pour fin de vente. Une lettre sera transmise aux personnes inscrites sur la liste pour réclamation avant la vente. De plus, le conseil mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à assister et miser pour et au nom de la municipalité sur les dossiers en vente pour le montant déterminé par la M.R.C. de Maskinongé.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**273-12-17**

**Projet de règlement sur l'imposition des taxes municipales et compensations 2018.**

Considérant qu'en vertu de l'article 445 du code municipal, l'adoption de tout règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement lors d'une séance du conseil, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance ou d'une séance distincte.

Considérant que tout projet de règlement peut être modifié après sa présentation au conseil sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal prend connaissance du projet de règlement sur l'imposition des taxes municipales et compensations 2018.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**274-12-17**

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Murielle L. Lessard qu'il sera présenté lors de la séance sur le budget, un règlement déterminant les taux de taxes et les compensations pour l'année 2018.

**275-12-17**

**Formation des comités d'étude.**

Considérant que le Conseil municipal désire nommer des personnes responsables pour veiller au bon fonctionnement de la municipalité;

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont nomme les membres du Conseil municipal sur les présents comités :

Administration générale/Maintenance : Mme Murielle Lessard et M. Georges Lysight.

Sécurité publique : Messieurs Denis Bergeron et Georges Lysight.

Transport et Voirie : Messieurs Georges Lysight et Denis Bergeron.

Environnement/hygiène du milieu : Mme Doris Jetté et M. Georges Lysight.

Aménagement/Urbanisme et mise en valeur du territoire : Mesdames Marie-Claude Lafond et Julie Bibeau.

Jeunesse/loisirs et culture : Mesdames Murielle L. Lessard, Doris Jetté et Marie-Claude Lafond.

Politique familiale : Mesdames Marie-Claude Lafond et Julie Bibeau.

De plus, la Mairesse et le directeur général sont d'office sur tous les comités.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

276-12-17

**FOM : Formation des nouvelles élues.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance des dates pour la formation des élus municipaux. D'autre part, le Conseil fait l'inscription de Mesdames Julie Bibeau et Marie-Claude Lafond. La formation sur le comportement éthique se tiendra le 10 février 2018 à Sainte-Ursule et la formation sur les rôles et responsabilités des élu(e)s se donnera le 17 mars 2018 à Sainte-Ursule. Le coût de chaque formation est de 330.00\$ plus taxes.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

277-12-17

**Mosaïque : Photos des membres du Conseil.**

Considérant la réélection des membres du Conseil municipal pour un mandat de 4 ans;

Considérant qu'il serait nécessaire de refaire la mosaïque pour le Conseil pour le mandat actuel;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de la soumission de Daniel Jalbert au montant 445.00\$ plus taxes, comprenant la prise de photo, un laminage 32X39, impression couleur et montage. D'autre part le conseil accepte l'offre de M. Jalbert et s'informe du coût pour la prise de photos des comités du Cercle des Fermières et de l'Age d'Or lors du 100<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

278-12-17

**103.1 : Soirée Porto Casino 2018.**

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de la demande de contribution et de participation du 103.1 pour le Porto Casino qui se tiendra le 31 mai 2018. Le montant de la contribution est de 100.00\$ pour être partenaire d'une table de jeu lors

de la soirée ou l'achat de 2 billets au coût de 139.14\$. D'autre part, le conseil fera l'achat d'une paire de billets.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**279-12-17**

**Escouade canine Mauricienne : Renouvellement de l'entente.**

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande de renouvellement de l'entente et du rapport d'intervention 2017. D'autre part, le Conseil ajourne le présent point à une séance ultérieure.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**280-12-17**

**Stelem : Offre de service pour restauration des bornes fontaines.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de l'offre de service déposé par la compagnie Stelem sur la restauration et maintien des infrastructures de protection incendie. D'autre part, le Conseil ne donne pas suite.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**281-12-17**

**Groupe CLR : Soumission de radio pour camion incendie.**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la soumission du Groupe CLR pour l'installation d'une radio NX3720 avec antenne dans le camion incendie.

- Le coût est de 708.95 \$ pour la radio Kenwood NX3720 avec antenne, support de montage, câble d'antenne et connecteur;
- La programmation du mobile est de 40.00\$;
- L'installation est au montant de 86.00\$ de l'heure.

D'autre part, le Conseil accepte la soumission du Groupe CLR au montant de 748.95 \$ plus l'installation et taxes applicables.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**TRANSPORT/VOIRIE**

**282-12-17**

**Club de motoneige Mastigouche : Demande de droit de passage.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande du Club de motoneige Mastigouche inc, à l'effet d'autoriser le droit de traverser les rangs Waterloo, Paul-Lemay et

Augusta aux endroits identifiés par des panneaux de signalisation ainsi que le droit de circuler sur l'accotement côté est du rang Paul Lemay sur une distance de plus ou moins 700 mètres et ce à partir de la traverse rang Paul Lemay vers le rang Waterloo. D'autre part, le Conseil ajourne le présent point au 11 décembre 2017 et propose une rencontre avec le club de motoneige.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

283-12-17

**La randonnée Jimmy Pelletier : Demande d'autorisation de passage.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande d'autorisation de passage de La Randonnée Jimmy Pelletier qui sillonnera les routes qui relient Saguenay à Québec en cinq jours. D'autre part, le conseil ne voit aucun inconvénient à ce que La Randonnée Jimmy Pelletier emprunte la route du ministère des Transports du Québec entre le 28 juin et 2 juillet 2018 et de le publiciser dans le Prémontexte.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

284-12-17

**Ghyslain Lambert : Facturation pour estimations de coûts budgétaires.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la facture de Monsieur Ghyslain Lambert pour les estimations de coûts budgétaires pour le rang Waterloo, la toiture du l'édifice municipal, la route Trépanier et la visite des lieux. D'autre part, le Conseil autorise le paiement de 804,83 \$ pour les travaux exécutés.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**URBANISME**

285-12-17

**CPTAQ : Demande d'autorisation Ferme Eddy Faulkner.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ concernant le dossier Ferme Eddy Faulkner. D'autre part, la demande est permise par la réglementation municipale.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

286-12-17

**Sablère Claude Grenier : Demande de changement de zonage.**

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont reporte le présent dossier à une séance ultérieure, le temps d'en faire l'analyse complète.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **ENVIRONNEMENT**

### **LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE**

**287-12-17**      **Demande de subvention au programme de politique culturelle de la MRC de Maskinongé.**

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, fait application au programme de la politique culturelle de la MRC de Maskinongé pour l'activité Au fil des mots. D'autre part, le conseil mandate Madame la conseillère Murielle L. Lessard afin de présenter le dossier à la MRC de Maskinongé.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**288-12-17**      **Carrefour Action Municipale et Famille : Responsable et adhésion 2018.**

Considérant que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont doit mandater une personne comme responsable du dossier sur la politique familiale auprès du Carrefour Action municipale et famille;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande de renouvellement d'adhésion auprès du Carrefour Action municipale et famille. D'autre part, le Conseil autorise le paiement de l'adhésion au montant de 43.12\$ pour l'année 2018 et mandate Madame la conseillère Marie-Claude Lafond comme responsable du dossier sur la politique familiale auprès du Carrefour Action municipale et famille.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**289-12-17**      **Politique familiale : Nomination au poste de RQFA.**

Considérant l'impact de toutes décisions et de tous les projets du conseil sur la qualité de vie des familles et des aînés;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont :

Désigne Madame Marie-Claude Lafond, responsable des questions familles-aînés (RQFA), cette personne a pour mandat d'assurer un lien avec la communauté sur toutes questions familiales, incluant les aînés, d'assurer la présidence du comité Familles-Aînés et d'assurer, au nom du conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de la politique Familles-Aînés.

Procède à la création d'un comité Familles-Aînés sous la responsabilité de l'élue responsable des questions familiales;

Ce comité de la politique Familles-Aînés aura pour mandat :

- D'assurer l'élaboration de la PFM : en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population, en recommandant des projets porteurs de la préoccupation « famille » et « aîné »;
- De proposer un projet de politique, un plan d'action et les budgets nécessaires au conseil municipal;
- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :
  - en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité;
  - en priorisant les éléments du plan d'action;
  - en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique Famille-aînés;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la PFMA;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer les principes « penser et agir famille » et « penser et agir aîné »;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit l'axe d'intervention.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **AFFAIRES NOUVELLES**

**290-12-17**

#### **Personne désignée pour régler les mécontentes.**

**CONSIDÉRANT** que, selon l'article 35 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales (LCM)*, la municipalité doit désigner, par résolution, une personne pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 (*LCM*) et prévoir, conformément à l'article 35 (*LCM*), la rémunération et les frais admissibles payables par les propriétaires concernés selon les modalités prévues à l'article 41 (*LCM*);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond et résolu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont désigne monsieur Claude Lessard, personne

désignée, pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 (LCM).

Il est résolu que la rémunération et les dépenses admissibles de la personne désignée soient les mêmes que celles fixées par ses conditions de travail en vigueur en tant que directeur de la voirie et, conformément à l'article 41 (LCM), cette rémunération et ces dépenses sont réparties au prorata de la part des propriétaires intéressés aux travaux.

Il est aussi résolu que tous les coûts réels des honoraires professionnels (ingénieur, arpenteur-géomètre, avocat, etc.), lorsque requis et selon la nature du dossier, soient payables par les propriétaires concernés et que, lors d'une intervention, une facture détaillée soit transmise aux personnes tenues au paiement de ces coûts, incluant toutes les pièces justificatives liées à cette intervention.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

291-12-17

**Camions Carl Thibault : Paiement de facture pour camion incendie.**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de la facture du camion-citerne pour le paiement du châssis au montant de 126 900,21\$ incluant les taxes. D'autre part, le conseil autorise le paiement.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

292-12-17

**Achat de chaises et tables pour la salle Lévis St-Yves.**

Considérant que la municipalité veut changer les chaises et tables de la salle Lévis-St-Yves;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la soumission de Bureau en gros ;

35,98\$ chaque chaise en résine,

90,98\$ chaque table de 8 pieds;

D'autre part, le Conseil autorise le directeur général à faire l'achat de 130 chaises et 17 tables au montant de 6 224,06\$ plus taxes et la dépense sera prise sur le budget 2018. Le Conseil demande une livraison complète pour février 2018.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

293-12-17

**Nomination du maire suppléant.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont nomme Monsieur le conseiller Denis Bergeron comme maire suppléant.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

294-12-17

**Mobilier et système de son pour séance du conseil.**

Considérant qu'un mobilier et système de son devra être acheté pour les séances du conseil;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal autorise le directeur-général à prendre des informations et se faire faire des soumissions.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

295-12-17

**Ajournement de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron d'ajourner la présente séance au 11 décembre 2017 à 18h30. La séance est levée à 20h.

---

**MAIRESSE**

---

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES**

Je soussigné, Jean Charland, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 4 décembre 2017.

---

Jean Charland, g.m.a.  
Directeur général &  
Secrétaire-trésorier